

Réponse du Conseil communal aux questions du Conseil général

Date	25.08.2022
Editeur	Conseil communal
Destinataire	Conseil général
Diffusion, copie	--

Le Conseil général peut adresser au Conseil communal des questions sur un objet de son administration. Les réponses peuvent être données oralement ou par écrit. Les questions sont régies par l'article 52 ss du Règlement du Conseil général.

Une liste des questions mentionnant notamment leur auteur, l'objet, la date de communication, la date de prise en considération, la date et un résumé de la réponse est tenue par le secrétaire. Cette liste est disponible en tout temps sur le site internet de la Commune.

Par ce message, le Conseil communal souhaite apporter par écrit ses réponses à certaines questions ouvertes ou, du moins, informer le Conseil général sur l'état d'avancement de leur traitement.

Farvagny-le-Grand, le 25 août 2022

Le Conseil communal

Question no 20 / Demande du 30 mai 2022

Objet de la question

Auteur de la question	Elias Pesenti, représentant le cercle de Rossens
Objet	Questions en lien avec le rapport du dicastère « Aménagement du territoire, nature et paysage, forêts »
Date de la requête	Séance du Conseil général du 30 mai 2022
Date de la réponse	22.08.2022

Au nom du cercle de Rossens, M. Pesenti souhaiterait poser quelques questions en lien avec le rapport du Dicastère « Aménagement du territoire - Nature et paysage – Forêts ». Comme son nom l'indique, ce Dicastère s'occupe entre autres, de la « nature et du paysage ».

Malgré une perte de biodiversité toujours plus importante au niveau mondial, suisse, cantonal et, comme nous le supposons, également au niveau communal, il n'est aucunement fait mention, contrairement au rapport de 2020, de la situation ou des travaux effectués en 2021 dans ce domaine. En effet, le texte du rapport de gestion ne mentionne que trois points principaux : les gravières, les sites potentiellement pollués par des anciennes gravières et la gestion de nos forêts.

Pourtant, durant l'année 2021, plusieurs nouveautés ont eu lieu dans le domaine de la nature et du paysage, par exemple :

- 1) La création de la commission Nature et environnement du Conseil général (plébiscitée par ce dernier lors de la séance d'octobre 2021) qui, je le rappelle, a comme tâches principales en collaboration avec le Conseil communal :
 - de valoriser le patrimoine naturel et paysager de la commune ;
 - de sensibiliser la population aux enjeux liés à la crise de la biodiversité et aux défis climatiques ;
 - d'inscrire la commune dans une démarche de développement durable (conseiller la plantation d'espèces indigènes résistantes au réchauffement climatique, subventionnées par le canton ; stopper les plantations d'espèces exotiques qui n'amènent aucune plus-value à la biodiversité indigène et qui ne sont pas subventionnées par le canton).
- 2) le lancement de deux projets pilotes, en collaboration avec l'OFEV, pour la promotion des prestations de conseil en matière de paysage. Les deux projets sont : le développement de la place du village (PAD Pra Bastian, Farvagny) et l'amélioration paysagère de la commune. De très bonnes données scientifiques « gratuites », effectuées par des spécialistes fédéraux, qui pourront être utilisées comme base pour les discussions futures.

Pour ces raisons, nous aimerions poser les questions suivantes :

- **Pourquoi le Conseil communal n'a pas voulu mentionner les importants travaux effectués dans le domaine de la nature et du paysage ?**
- **Est-il possible d'avoir plus d'informations au sujet de la Nature et du paysage dans les rapports de gestion futurs ?**
- **Le Conseil communal est-il prêt à réaliser un effort dans ce sens en intégrant plus la commission Nature et environnement dans les différentes discussions et décisions (choix des essences, conservation de la biodiversité, choix des mesures de conservation durables, etc.) ? »**

Dans la situation actuelle où une perte de biodiversité évidente et un réchauffement climatique sont une problématique d'intérêt général, qui va malheureusement s'empirer ces prochaines années, nous demandons au Conseil communal de systématiquement mieux intégrer ces aspects dans les discussions et les décisions futures.

Réponse du Conseil communal

- **Pourquoi le Conseil communal n'a pas voulu mentionner les importants travaux effectués dans le domaine de la nature et du paysage ?**

La commission nature et environnement du Conseil général a été mise en place suite à la séance du conseil général du 3 octobre 2021. Bien que mise en activité immédiatement, le Dicastère a considéré que la très courte période de mise œuvre de la commission sur l'année 2021 ne justifiait pas de publication dans le rapport de gestion.

▪ **Est-il possible d'avoir plus d'informations au sujet de la Nature et du paysage dans les rapports de gestion futurs ?**

Le rapport de gestion permet de faire la synthèse des activités et des travaux réalisés durant l'année. Il est par conséquent nécessaire de mentionner les objectifs atteints suite à la réalisation de projets. Le rapport de gestion est surtout destiné aux membres du Conseil général. Cela lui permet d'avoir une vision globale sur l'activité des services communaux. Afin de faire passer un message plus large à la population, la voie offerte par le bulletin communal, publié 4 fois durant l'année, est particulièrement intéressante et doit aussi être utilisée. Cela étant, le Conseil communal veillera à plus mettre en avant cette thématique dans les rapports futurs.

▪ **Le Conseil communal est-il prêt à réaliser un effort en intégrant plus la commission nature et environnement dans les différentes discussions et décisions (choix des essences, conservation de la biodiversité, choix des mesures de conservation durables, etc.) ?**

Le Conseil communal intègre la question environnementale dans le cadre de l'harmonisation de son plan d'aménagement, en référence à la loi sur l'aménagement du territoire et ses articles 59 et 72 qui mentionnent le type d'éléments à protéger ainsi que les mesures de préservation à appliquer.

Selon le rapport de gestion 2021, le service forestier communal a planté différentes variétés d'arbres choisis en fonction de leur station (altitude, température) afin de s'adapter au mieux au changement climatique.

- 520 chênes sessiles, très bien dotés pour résister au réchauffement climatique
- 500 érables planes, très mellifères et donc particulièrement appréciés par les abeilles
- 520 cèdres Atlantica, très résistants aux sécheresses estivales
- 1200 sapins de Noël, destinés à être distribués à notre population selon la tradition

Le Conseil communal se réjouit de pouvoir collaborer avec la Commission nature et environnement dans le cadre des nombreuses tâches à mettre en œuvre sur le plan environnementale pour élargir autant que possible les actions en la matière.

Question no 21 / Demande du 30 mai 2022

Objet de la question

Auteur de la question	Philippe Savoy, représentant le cercle de Corpataux-Magnedens
Objet	Question sur le rapport de gestion 2021
Date de la requête	Séance du Conseil général du 30 mai 2022
Date de la réponse	22.08.2022

Lors de sa dernière séance de travail, le cercle de Corpataux-Magnedens a pris connaissance avec satisfaction du rapport de gestion 2021. Celui-ci a notamment tenu compte de différents éléments d'amélioration relevés l'an dernier et nous remercions le Conseil communal pour ses efforts.

Nous relevons notamment le fait que le Conseil se préoccupe d'avoir une bonne communication de l'action communale envers nos concitoyen.nes.

Au nom du cercle de Corpataux-Magnedens, M. Savoy souhaite obtenir de plus amples informations au sujet des **initiatives mentionnées en page 82 du rapport de gestion 2021**, à savoir : « un certain nombre d'initiatives pour soutenir le maintien, respectivement la réouverture de commerces de proximité notamment dans les villages de Corpataux et de Rossens ».

De plus, même si ce rapport est globalement transparent et honnête, le cercle de Corpataux-Magnedens souhaite toutefois que celui-ci intègre à l'avenir quelques **informations sur le fonctionnement des Commissions**. Certaines ne se sont par exemple pas encore réunies depuis le début de cette année civile.

Réponse du Conseil communal

S'agissant des initiatives liées aux commerces de proximité, l'action communale reste limitée tenant compte du fait que nous évoluons dans une société libre où l'Etat n'a pas à intervenir de manière déraisonnable. La Commune reste toutefois sensible à ces services de proximité et a intégré cette préoccupation depuis le début de la législature dans les objectifs de sa commission économique. Le but est d'être attentif aux opportunités existantes et de jouer les facilitateurs dans les situations où un commerce pourrait être développé.

Concrètement, le Conseil communal a par exemple appuyé l'ouverture d'une structure permettant la vente de produits de première nécessité locaux et régionaux à Corpataux ; le projet est toutefois en stand-by aujourd'hui et dépend du choix des promoteurs ; la Commune a d'ores et déjà développé des possibilités d'intégration au regard de ses développements futurs, tant aux abords du site de La Tuffière que de celui de l'école. Des réflexions sont également en cours en lien avec le centre du village de Rossens où la réorganisation des espaces communaux en collaboration avec des propriétaires existants permettrait de favoriser le commerce de proximité. Dans ce même village, la Commune a soutenu au mieux la réouverture de la boulangerie ainsi que celle du service postal.

Parallèlement, le développement d'un PAD en centre village est aussi une occasion de favoriser le développement de commerces de proximité, à l'instar de Pra-Bastian à Farvagny-le-Grand, où les surfaces commerciales au nord de la parcelle – à côté de la place du village – visent précisément à soutenir ces objectifs. La Commune a poursuivi l'accompagnement de ce projet. En outre, dans ce même village, des réflexions similaires à celles de Rossens ont lieu au gré des opportunités existantes.

Le Conseil communal et sa commission économique intégreront toujours plus systématiquement cet enjeu pour permettre à notre région de saisir au mieux les opportunités qui se présenteront, et ce sur l'ensemble du territoire, avec une attention particulière sur les villages qui connaîtront encore un potentiel de développement (au sens de l'aménagement du territoire) à l'avenir.

Question no 22 / Demande du 30 mai 2022

Objet de la question

Auteur de la question	Ludovic Michel, Cercle de Le Glèbe, à titre personnel
Objet	Question sur le chalet des Râpes à Villarlod
Date de la requête	Séance du Conseil général du 30 mai 2022
Date de la réponse	22.08.2022

A titre personnel, M. Michel, Cercle de Le Glèbe, souhaite connaître l'état du dossier de la vente du chalet des Râpes.

Il relate les demandes répétées transmises au Conseil communal au nom des 6 sociétés de Jeunesse de la Commune, vivement intéressées à redonner un second souffle à ce chalet. Une année après le premier contact, aucune nouvelle ne leur est parvenue malgré la promesse qu'une réponse leur serait apportée au plus tard en janvier 2022.

Au nom des presque 250 jeunes de nos 6 sociétés de Jeunesse, il requière une réponse du Conseil communal.

Réponse du Conseil communal

Le Conseil communal a répondu à cette question par courriel du 29 juillet 2022. Pour mémoire, voici l'extrait dudit courriel concernant le chalet des Râpes :

2) Chalet des Râpes

Après analyse des offres rentrées et tenant compte des prescriptions applicables au site, le Conseil communal a décidé, dans sa séance du 11 juillet 2022, de renoncer à vendre le Chalet des Râpes. La possibilité d'aménager le site pour la population (démolition partielle, place de pique-nique, etc.) sera étudiée dès la rentrée. Tenant compte de ce qui précède, le Conseil communal renonce à mettre, en l'état, le Chalet des Râpes à disposition des jeunesses. De plus amples informations vous parviendront en temps opportun.